

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2018/09/25-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 septembre 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

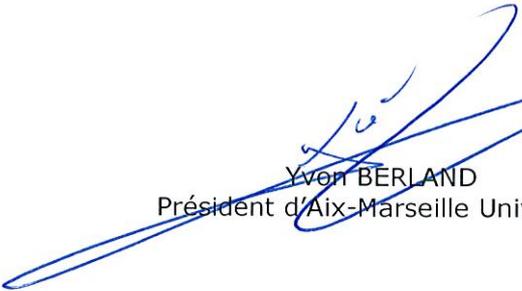
OBJET : Admission en non-valeur

Le conseil d'administration approuve la demande d'admission en non-valeur de la créance formulée par l'agent comptable d'Aix-Marseille Université.
Cette dernière concerne la Société SAS LFOUNDRY ROUSSET.
Le montant de l'admission en non-valeur s'élève à 24 283,00 euros (vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-trois euros).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35
Quorum : 18
Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 25 septembre 2018


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

